

Biodiversité : moi aussi j'agis !

La Presqu'île de Guérande est connue pour sa grande diversité d'espèces animales et végétales. La multitude et la variété des zonages réglementaires environnementaux attestent de cette valeur environnementale et biologique : les zones naturelles écologiques, faunistique et floristique y sont nombreuses. 8 sites sont également au réseau européen Natura 2000. La responsabilité du territoire est donc grande pour le maintien de la diversité des espèces et habitats d'espèces au niveau européen.



Marais salants : vous voulez agir en faveur de la biodiversité ?

Vous êtes exploitant, propriétaire ou autre usager des marais salants et vous souhaitez agir en faveur de la biodiversité : vous pouvez souscrire un contrat Natura 2000, une MAE (Mesure Agro-Environnementale) ou signer la Charte Natura 2000.

Qu'est-ce que Natura 2000 ?

Natura 2000 est un réseau européen de sites classés pour leur importance en matière de biodiversité. Ce réseau résulte de deux directives européennes : la directive « oiseaux » de 1979 et la directive « habitats, faune, flore » de 1992.

Ce classement permet en revanche de mobiliser des fonds européens pour restaurer et gérer des sites naturels en faveur de la biodiversité grâce aux contrats Natura 2000 et aux Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC).

Quelles sont les missions de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo ?

L'Agglo a été chargée par l'Etat dès le début des années 2000 d'élaborer le DOCOB (plan de gestion) de deux sites Natura 2000 : Marais du Mès, baie et dunes de Pont-Mahé, étang du Pont de Fer et Marais salants de Guérande, traicts du Croisic et dunes de Pen-Bron. Depuis 2007, elle en assure l'animation en mettant en œuvre des projets de restauration de sites naturels, en assurant la gestion de certains sites naturels et en apportant un appui technique aux porteurs de projets pour une prise en compte optimale des enjeux de biodiversité sur les sites Natura 2000.

Vous souhaitez vous engager en faveur de la biodiversité avec Natura 2000 ?

Vous êtes agriculteur ou paludier, vous pouvez signer une mesure agro-environnementale (MAE).

D'une durée de cinq ans, les MAE sont proposées pour l'exploitation extensive des prairies humides (pâturage modéré ou fauche tardive), un entretien des mares ou pour la gestion des marais salants.



Vous êtes propriétaire ou gestionnaire de terrains non agricoles, vous pouvez signer un contrat Natura 2000. Signé avec la Région Pays de la Loire pour une durée de 5 ans, il permet d'obtenir des aides financières pour mettre en œuvre des travaux : réouverture de milieux, entretien de mares, mise en défens de dunes, restauration de marais salants...

Il est élaboré sur la base d'un diagnostic écologique et technique réalisé par l'Agglo, structure animatrice des sites Natura 2000 de la Presqu'île de Guérande.



Et pour tous, la Charte Natura 2000

La Charte Natura 2000 offre la possibilité aux propriétaires qui font le choix de s'engager dans des actions simples en faveur de la biodiversité d'être exonérés de la taxe foncière sur leurs propriétés non bâties.

Contact

- ▶ Sur les sites Natura 2000 dont l'Agglo assure l'animation, il faut contacter Antoine GERGAUD, Chargé de mission Natura 2000 à l'Agglo au 02 28 54 13 14 / antoine.gergaud@cap-atlantique.fr
- ▶ Sur le périmètre des sites Natura 2000 de Brière : [contactez le parc naturel de Brière](#)
- ▶ Sur le périmètre Natura 2000 du plateau du four : [contactez corepem](#)
- ▶ Sur le périmètre Natura 2000 Estuaire et baie de Vilaine : [contactez Eau & Vilaine](#)
- ▶ Sur le périmètre Natura 2000 Mor Braz : [contactez l'Office Français de la Biodiversité](#)



CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo

3 Avenue des Noëlles
44503 La Baule-Escoublac Cedex

 **02 51 75 06 80**